



**NOTICE ANNUELLE**  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Le 10 mars 2009

---

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. STRUCTURE ORGANISATIONELLE.....	1
2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS .....	1
3. DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS .....	6
4. ANALYSE DE LA DIRECTION.....	12
5. POLITIQUE DE DIVIDENDE.....	12
6. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL.....	12
7. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DE TITRES .....	13
8. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS .....	13
9. POURSUITES.....	19
10. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	19
11. AGENTS DE TRANSFERT ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES .....	19
12. CONTRATS IMPORTANTS .....	19
13. INTÉRÊTS DES EXPERTS .....	19
14. INFORMATIONS RELATIVES AU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	20
15. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	21
ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	23
ANNEXE B – MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	27

À moins d'avis contraire, les termes « notre », « nous », la « Société » et « Warnex » utilisés dans cette Notice annuelle font référence collectivement à Warnex inc. et, à moins d'indication contraire, à ses filiales.

## **DEVISE**

À moins d'avis contraire, tout montant d'argent évoqué dans cette Notice annuelle est en devise canadienne.

## **MENTION PARTICULIÈRE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

Certaines déclarations contenues dans la présente Notice annuelle sont de nature prospective, et sont assujetties à de nombreux risques et incertitudes, connus et inconnus. Pour plus d'information portant sur des risques et incertitudes connus, relatifs aux ressources financières, à la réglementation gouvernementale, aux installations de laboratoire, aux fournisseurs, aux employés, aux clients et partenaires importants, aux devises étrangères, aux risques relatifs au crédit, aux risques de liquidité, à la volatilité du cours de nos actions, et d'autres facteurs importants qui pourraient se traduire par un écart considérable entre les résultats réels et les résultats évoqués, nous vous référons à la rubrique Risques et incertitudes, dans l'Analyse de la direction de la Société la plus récente, qui peut être consultée à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). En conséquence, les résultats réels pourraient différer de manière importante des résultats anticipés exprimés dans ces déclarations prospectives.

## **GLOSSAIRE**

Ce glossaire contient des expressions généralement utilisées dans le domaine pharmaceutique ainsi que des expressions techniques spécifiques à la description des technologies de la Société.

**ADN** – (« acide désoxyribonucléique ») – La base chimique de l'hérédité et le porteur de l'information génétique de la plupart des formes de vie.

**AOAC** – (« Association of Analytical Communities ») – L'AOAC Research Institute est une filiale de AOAC International, organisme à but non-lucratif voué au développement et à la validation de méthodes en sciences analytiques et à l'amélioration des procédures d'assurance-qualité des laboratoires. L'AOAC administre le programme *Performance Tested Method<sup>MS</sup>*, qui procède à la validation indépendante des méthodes des tests en laboratoire.

**Direction des produits thérapeutiques (« DPT »)** – Section du ministère canadien de la Santé qui régleme les produits pharmaceutiques et les appareils médicaux pour l'utilisation humaine.

**Essai clinique** – Étude organisée, avec des patients ou des volontaires humains, conçues pour fournir des données cliniques pertinentes du point de vue statistique afin de déterminer l'efficacité et l'innocuité de nouveaux agents thérapeutiques, de diagnostics et d'appareils médicaux.

**Food and Drug Administration (« FDA »)** – L'organisme gouvernemental qui régit la fabrication, l'innocuité, l'utilisation et l'efficacité des produits biologiques, des médicaments, des instruments médicaux, des aliments (sauf viande et volaille) et des cosmétiques aux États-Unis.

**ICH** – (« International Conference on Harmonisation of Technical Requirements for Registration of Pharmaceuticals for Human Use ») – L'ICH établit des directives techniques communes pour l'industrie pharmaceutique.

**Pathogène** – Microorganisme bactérien, viral ou fongique pouvant causer la maladie ou la mort.

**PCR en temps réel** – Le PCR en temps réel détecte la fluorescence émise durant la réaction à titre d'indicateur de l'ADN produite durant chaque cycle PCR (donc en temps réel), contrairement à une détection à la fin du processus seulement.

**Réaction en chaîne de la polymérase (« PCR »)** – Réaction biochimique *in vitro* afin de multiplier des séquences spécifiques d'ADN comme les marqueurs moléculaires.

## 1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Warnex a été constituée sous la dénomination de Warnex Pharma inc. par certificat de constitution délivré en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, le 4 janvier 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés aux termes d'un certificat de modification délivré le 26 avril 1996 afin d'augmenter le nombre minimum d'administrateurs et d'éliminer les dispositions relatives à la société fermée et les restrictions au transfert d'actions. Le 14 juin 2001, les statuts de la Société ont été modifiés afin de changer la dénomination de Warnex Pharma inc. à sa dénomination actuelle et de changer le lieu du siège social de la Société de Calgary, Alberta, à Montréal, Québec.

Le siège social, la principale place d'affaires et les laboratoires de la Société sont situés au 3885, boulevard Industriel, Laval, Québec H7L 4S3. La Société a aussi des installations de laboratoires au 865, Michèle-Bohec, Blainville, Québec, J7C 5J6. Le numéro de téléphone de la Société pour le bureau de Laval est le (450) 663-6724 et le numéro de télécopieur est le (450) 669-2784. Le site Internet de Warnex se trouve à [www.warnex.ca](http://www.warnex.ca).

Au 31 décembre 2008, la seule filiale significative de la Société était Warnex services analytiques inc. (« Warnex analytiques »), une filiale en propriété exclusive de Warnex, incorporée conformément aux dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

## 2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

### APERÇU

Warnex a complété son financement en tant que « *junior capital pool* » en juin 1996 avec l'objectif initial d'acquérir et de développer des entreprises dans le secteur pharmaceutique.

En mai 1998, la Société a acquis les actifs de Les Laboratoires Biopharm inc., une entreprise établie depuis 1971, et cette opération a constitué la transaction majeure de la Société conformément aux règles de la Bourse de l'Alberta (maintenant la Bourse de croissance TSX). Ces actifs sont à la base de ce qui est maintenant Warnex services analytiques. Warnex services analytiques offre des services d'analyse en chimie, en chromatographie, en microbiologie et en développement de méthodes aux industries pharmaceutique, de biotechnologie, cosmétique et vétérinaire. Depuis 1998, Warnex services analytiques opère à partir des installations principales de Warnex à Laval, Québec et en septembre 2006, elle a ajouté un second établissement suite à l'acquisition des opérations pharmaceutiques de MDS Pharma Services situées à Blainville, Québec. Cette acquisition opère sous le nom Laboratoires Neopharm, une division de Warnex services analytiques.

Warnex services bioanalytiques a été fondée à l'interne en 2000 et a pris de l'expansion. La division bioanalytique de Warnex (« Warnex bioanalytiques ») offre un éventail de services aux industries pharmaceutique et de biotechnologie, et se spécialise dans les études de biodisponibilité et de bioéquivalence dans le cadre d'essais et d'études cliniques.

En 2000, Warnex a acquis la technologie Genevision et Warnex recherche inc. (« Warnex recherche ») a été formée avec le mandat de développer cette technologie de détection d'ADN. Warnex Diagnostiques inc. (« Warnex diagnostiques ») fut créé en 2002 dans le but de commercialiser le système de détection rapide de pathogènes Warnex<sup>MC</sup> pour l'industrie alimentaire. Dans le cadre de sa stratégie de se concentrer sur les services de laboratoire, en juillet 2007, Warnex a vendu les actifs de ses divisions de détection de pathogènes à AES Laboratoire.

Warnex laboratoires médicaux, anciennement Warnex services cliniques, qui offre des services de tests médicaux chez les humains, fut formée suite à l'acquisition, en juin 2004, des actifs de la division de laboratoire clinique d'Adaltis inc. Warnex a commencé à offrir des services de tests génétiques en mai 2006 suite à l'acquisition de PRO-ADN Diagnostic inc. (« PRO-ADN »). La division Warnex Laboratoires médicaux et PRO-ADN Diagnostic sont désignés ci-après comme « Warnex laboratoires médicaux ».

Warnex fournit des fonds et du support opérationnel à ses divisions et à ses filiales afin d'ajouter à leurs opérations.

## **HISTORIQUE SUR TROIS EXERCICES ET ACQUISITIONS**

### **2006**

En février 2006, Warnex a lancé un test quantitatif pour le *Campylobacter* pour utilisation avec le Système de détection rapide de pathogènes Warnex<sup>MC</sup>. Ceci constitue le premier test PCR destiné à l'industrie alimentaire permettant de quantifier la quantité de *Campylobacter* présent dans un échantillon. En juin 2006, Warnex a annoncé que ce test quantitatif pour le *Campylobacter* a obtenu le statut de *Performance Tested*<sup>MS</sup> accordé par l'AOAC Research Institute. En octobre 2006, Warnex a annoncé que son test pour la détection de *Salmonella* utilisé avec le Système de détection rapide de pathogènes Warnex<sup>MC</sup> a été approuvé par le Plan national d'amélioration de volaille « National Poultry Improvement Plan » (NPIP) du Département de l'agriculture des États-Unis (« USDA »).

Warnex diagnostiques a signé une entente avec deux nouveaux clients : AmeriSci Bio-Chem et JEM Analytical Laboratory Services.

En mai 2006, Warnex a complété l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation de PRO-ADN Diagnostic, un laboratoire offrant des services de tests génétiques. Le prix d'achat, d'une valeur de 1 389 870 \$ a été payé en espèces et une valeur maximale de 500 000 \$ sera payable soit en actions ordinaires de Warnex ou en espèces, à l'option de Warnex (« Contrepartie conditionnelle »). La Contrepartie conditionnelle est sujette à ce que les opérations de PRO-ADN Diagnostic génèrent un revenu excédant \$1 million dans les douze mois se terminant le 30 avril 2008. La Société n'a pas déposé un formulaire 51-102F4 relativement à cette acquisition.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, Warnex a acquis les opérations pharmaceutiques de MDS Pharma Services situées à Blainville, Québec, pour le prix d'achat de 1 950 112 \$ payé en espèces. La Société n'a pas déposé un formulaire 51-102F4 relativement à cette acquisition.

En mai 2006, le Groupe Opmedic (« Opmedic ») a avisé Warnex que sa division Procrea Cliniques offrirait un test prénatal qui ferait concurrence au test de dépistage prénatal Prénatest<sup>MD</sup> de Warnex. En juin 2006, Warnex a obtenu de la Cour supérieure du Québec une ordonnance de sauvegarde qui a enjoint Opmedic à référer exclusivement à Warnex tous les échantillons sanguins prélevés dans le cadre de tests de dépistage prénatal. En juillet 2006, suite à une tentative par Groupe Opmedic inc. de résilier son contrat avec Warnex, la Cour supérieure du Québec a ordonné à Opmedic de maintenir en vigueur et de respecter les dispositions de ce contrat jusqu'au 13 octobre 2006, date à laquelle les parties devaient retourner devant la Cour supérieure. En octobre 2006, Warnex et Opmedic ont annoncé le règlement par lequel le Opmedic a convenu de verser à Warnex la somme de 1 250 000 \$, dont la moitié était payable en octobre 2006 et l'autre, en octobre 2007, et Opmedic peut offrir elle-même tout test de dépistage prénatal, sans restriction quant aux prélèvements sanguins.

En 2005, Procrea Cliniques représentait approximativement 50% des revenus des tests de dépistage prénatal ou 6% des revenus totaux de Warnex.

En mai 2006, Warnex a annoncé qu'elle a finalisé une entente avec FOSS U.K. Ltd. pour la distribution et la commercialisation du Système de détection rapide de pathogènes Warnex<sup>MC</sup> au Royaume-Uni et en Irlande. FOSS U.K. est une filiale en propriété exclusive de FOSS A/S, basée au Danemark. Foss UK remplace Don Whitley Scientific en tant que distributeur pour le Royaume-Uni.

En août 2006, Warnex a annoncé qu'elle a formé une alliance stratégique avec Eppendorf, un leader mondial dans le marché des équipements de laboratoire, afin de combiner le système de fine pointe de PCR en temps réel Mastercycler<sup>MD</sup> ep realplex d'Eppendorf aux troussees et logiciel de détection de pathogènes de Warnex pour offrir des tests de sécurité alimentaire avancés.

En septembre 2006, Warnex a annoncé que Monsieur Eric Veilleux s'est joint au Conseil d'administration de Warnex en remplacement de Daniel Boulais, vice-président principal, Investissements, Agroalimentaire pour la Société générale de financement du Québec (« SGF »), qui avait récemment remis sa démission en tant qu'administrateur de Warnex.

En octobre 2006, Warnex a obtenu un financement global de 4 millions \$ CA comprenant l'émission d'une débenture non garantie de 3 millions \$ et l'augmentation de son crédit d'exploitation bancaire de 1 million \$. Warnex a émis une débenture non garantie et non convertible, portant intérêt au taux de 12 % l'an, pour un montant de 3 000 000 \$ à SIPAR Inc. Celle-ci vient à échéance en juin 2008 et le capital et les intérêts sont payables trimestriellement à compter du 2 avril 2007. L'investisseur a également reçu 2 000 000 bons de souscription, chaque bon de souscription donnant le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,75 \$ l'action, pour une période de 60 mois suivant la date de clôture. De plus, le Groupe Santé de la Banque Nationale du Canada a autorisé l'augmentation du crédit d'exploitation de Warnex de 1 million \$ à 2 millions \$.

En décembre 2006, Warnex a annoncé qu'elle avait décidé d'explorer des alternatives stratégiques pour sa division de détection de pathogènes, incluant des partenariats, des coentreprises ou la vente de cette division, afin d'augmenter la valeur pour ses actionnaires. La Société a mandaté Kirchner & Company, Inc., une entreprise de services de banque d'investissement basée aux États-Unis, afin de la représenter dans ce processus.

## 2007

En janvier 2007, Warnex a annoncé que sa division de laboratoires médicaux développerait des nouveaux essais pharmacogénétiques et servirait comme laboratoire central pour plusieurs études cliniques de Schering-Plough Canada, un leader dans la découverte et le développement de produits pharmaceutiques. En avril 2007, Warnex annonçait qu'elle effectuerait des services pharmacogénétiques et bioanalytiques pour Novartis Pharma Canada inc., un chef de file dans le domaine de la santé. Ces services se rattachaient au programme de Novartis pour la surveillance du taux plasmatique de Gleevec<sup>MD</sup> (mésylate d'imatinib), un médicament approuvé pour le traitement de patients avec la leucémie myéloïde chronique et les tumeurs stromales gastro-intestinales.

En avril 2007, Warnex a annoncé qu'elle avait obtenu des résultats favorables d'une inspection de ses installations exécutée par la U.S. Food and Drug Administration (« FDA »).

En avril 2007, Warnex a annoncé qu'elle avait initié un processus d'examen des options stratégiques pour ses opérations de services de laboratoire afin d'augmenter l'avoir de ses actionnaires. Ces options incluaient, de façon non-limitative, des partenariats, des fusions ou la vente de la Société. Le Conseil d'administration a créé un Comité indépendant pour identifier et évaluer ces options et a mandaté une entreprise de services de banque d'investissement afin de le conseiller dans le cadre de ce processus. En mai 2007, Warnex a annoncé qu'elle avait engagé GMP Securities L.P., une maison de courtage de valeurs mobilières ayant des bureaux à travers le Canada, afin de la conseiller dans son processus d'étude d'options stratégiques.

En juin 2007, Warnex a signé une entente avec la Clinique radiologique Quatre-Bourgeois afin d'offrir le dépistage Prénatest<sup>MD</sup> dans la ville de Québec.

En juillet 2007, Warnex a conclu la vente de sa division de détection de pathogènes à AES Laboratoire pour un prix total de 900 000 \$ en espèces, duquel un tiers était payable à la date de la clôture et un tiers sera payable à chacune des première et deuxième dates d'anniversaire de la clôture. Le transfert des actifs a eu lieu en date du 28 juin 2007.

En août 2007, Warnex a signé une entente exclusive avec Ipsogen SAS, une entreprise de diagnostic moléculaire basée à Marseille, France, engagée dans le développement de tests afin d'améliorer la gestion thérapeutique de patients souffrant de cancer. Ipsogen a octroyé à Warnex les droits exclusifs, pour le territoire canadien, pour la commercialisation d'un service de diagnostic et de classification d'un groupe de leucémies. En septembre 2007, Warnex laboratoires médicaux a signé une entente avec Organon Canada Ltd., une société biopharmaceutique renommée basée à Scarborough, Ontario, pour offrir un service d'analyse de testostérone biodisponible à ses clients à travers le Canada.

En décembre 2007, Warnex a annoncé qu'elle avait finalisé son examen des diverses options stratégiques pour ses opérations de services de laboratoire. Le Conseil d'administration de Warnex a conclu que l'option offrant la meilleure valeur pour ses actionnaires était la continuité de ses opérations de services de laboratoire. Warnex a conclu ce processus d'examen et a mis fin aux mandats du Comité indépendant du Conseil d'administration et de GMP Securities L.P. La Société a décidé de se concentrer sur la maximisation de la rentabilité de ses divisions de services analytiques, bioanalytiques et de laboratoires médicaux, sur la poursuite de leur croissance ainsi que sur le refinancement et la restructuration de ses instruments de dette.

## 2008

En janvier 2008, Warnex a obtenu une lettre de tolérance de SIPAR Inc. pour le report d'un paiement trimestriel de capital de 500 000 \$ dû le 3 janvier 2008. SIPAR a permis à Warnex de rembourser ce montant en tout temps jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2008. Cette entente fait partie de la stratégie de Warnex, suivant l'annonce du 20 décembre 2007, de procéder au refinancement et à la restructuration de ses instruments de dette afin de présenter un bilan plus équilibré dans un avenir rapproché.

En février 2008, Warnex a signé un bail d'une durée de 10 ans avec la firme Busgang Investments inc., en vue de louer 44 073 pieds carrés d'espace dans ses installations existantes situées au 865, boul. Michèle-Bohec, Blainville, Québec. De plus, le bail pour ses installations situées au 3885 boul. Industriel, Laval, Québec, a été prolongé jusqu'au 31 janvier 2018. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, la Société a commencé à payer le loyer à

une société non apparentée et ce, aux mêmes termes et conditions.

En février 2008, Warnex a annoncé qu'elle redresserait ses états financiers d'exercices antérieurs en raison d'une erreur comptable hors trésorerie dans la comptabilisation de la portion dette des débetures de 2002 et 2004. Cette erreur dans l'interprétation d'un principe comptable n'a pas affecté les contrôles internes de la Société.

En février 2008, la division Laboratoires médicaux de Warnex a obtenu une licence de Xenomics, Inc. pour offrir l'analyse NPM1 au Canada comme service de laboratoire pour le diagnostic, la stratification et la surveillance des patients atteint de la leucémie myéloïde aiguë.

En mars 2008, la division Laboratoires médicaux de Warnex a lancé un nouveau service de dépistage pour le cancer de la prostate, soit l'analyse PCA3. Le service de dépistage PCA3 de Warnex pour le cancer de la prostate utilise la technologie avancée de PCR afin de détecter l'ARNm du gène 3 du cancer de la prostate (PCA3). Warnex était le premier laboratoire à offrir ce service au Canada.

En mars 2008, Warnex a signé des accords de principe avec les divers détenteurs de toutes ses débetures en circulation, représentant une valeur nominale totale de 11 345 000 \$, afin de modifier les termes et conditions de ces débetures. Les accords de principe comprennent les éléments suivants :

- Élimination du taux de conversion fixe de 1,369 prévu aux débetures libellées en devises américaines, diminuant ainsi la valeur nominale de la dette de 6 845 000 \$CAN à 5 000 000 \$US;
- Conversion d'une somme totale de 1 830 200 \$ de valeur nominale en actions ordinaires de Warnex;
- Remboursement d'une somme totale de 1 333 333 \$ de valeur nominale à la date de la clôture;
- Report du remboursement d'une somme totale de 6 333 333 \$ de valeur nominale dans trois ans;
- Augmentation du taux d'intérêt des débetures libellées en devises américaines à 12 % par année;
- Réduction du prix d'exercice de 3 963 729 bons de souscription à 0,25 \$ et report du terme de 1 570 983 bons de souscription pour une durée additionnelle de deux ans.

En avril 2008, deux nouveaux administrateurs se sont joints au Conseil d'administration de Warnex : Gilles Gagnon, un consultant avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la santé et antérieurement chef de la direction d'AEterna Zentaris, et Mattie Chinks, président de Avmor Ltée, une société chef de file dans le développement et la fabrication des produits de nettoyage et de désinfection ainsi que des solutions de nettoyage. Les membres suivants ont quitté le Conseil d'administration : Warren Haber, Diane Lanctôt, Marc Lussier and Terrance Mailloux.

En mai 2008, Warnex a annoncé qu'elle a finalisé les transactions de restructuration de dette annoncées en mars 2008. La Société a également signé une entente avec le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada, pour des services financiers et bancaires. Dans le cadre de cette entente, Warnex a obtenu un financement totalisant 4 millions \$, incluant une ligne de crédit renouvelable de 2 millions \$ et une dette à terme de 2 millions \$.

En juin 2008, Warnex a lancé un nouveau site Internet – [www.proadn.ca](http://www.proadn.ca) – pour ses tests d'identification par ADN incluant le test de paternité PRO-ADN<sup>MC</sup>.

En juillet 2008, Warnex a annoncé que Warnex analytiques offre maintenant des analyses avancées utilisant la technologie UPLC<sup>MD</sup> (« Ultra Performance Liquid Chromato-graphy »).

En août 2008, Warnex a fait état des résultats favorables d'une inspection de ses installations exécutée par la U.S. Food and Drug Administration (« FDA »). La FDA a inspecté et a passé en revue les laboratoires analytiques de Warnex situés à Laval, ses systèmes de contrôle de la qualité et des études spécifiques à des clients.

En septembre 2008, Warnex a annoncé que sa division Laboratoires médicaux a obtenu l'accréditation ISO par le Conseil canadien des normes (CCN) et a lancé ses services de tests d'ADN pour fins d'immigration et médico-légaux. Warnex est présentement le seul laboratoire basé au Québec reconnu par Citoyenneté et Immigration Canada afin d'effectuer des tests d'identification par ADN pour des fins d'immigration.

En octobre 2008, Warnex est devenue le distributeur exclusif au Canada de tests diagnostiques moléculaires pour GENDIA ([www.gendia.net](http://www.gendia.net)), un réseau international comprenant plus de 50 laboratoires situés au États-Unis, en Europe et en Australie, et offrant plus de 2 000 tests génétiques différents.

En octobre 2008, la division Services bioanalytiques de Warnex a fait l'acquisition de deux spectromètres de masse de pointe TSQ Vantage de Thermo Fisher Scientific Inc.

### 3. DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS

#### **GÉNÉRALITÉS**

Warnex est une entreprise de sciences de la vie qui se consacre à la protection de la santé publique en offrant des services de laboratoire aux secteurs pharmaceutique et de la santé. Warnex analytiques offre aux sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques un éventail de services de contrôle de la qualité, notamment des services de chimie, de chromatographie, de microbiologie, de développement et de validation de méthodes, ainsi que des études de stabilité. La division des services bioanalytiques de Warnex se spécialise dans les études de biodisponibilité et de bioéquivalence pour les essais cliniques. La division de laboratoires médicaux de Warnex se concentre sur les tests génétiques et biochimiques pour l'industrie de la santé et possède une vaste expertise en tests génétiques destinés à l'identification humaine, le diagnostic moléculaire et la pharmacogénétique. Les actions de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole WNX.

Jusqu'au dernier trimestre de 2006, Warnex était également concentrée sur la recherche, le développement, la production et la distribution de produits de contrôle de qualité à base d'ADN pour l'industrie agroalimentaire. Au cours du dernier trimestre de 2006, Warnex a décidé de se départir de ces activités, lesquelles furent vendues en juillet 2007 à AES Laboratoire.

## **SOURCES DE REVENUS**

Le tableau suivant indique, pour chacun des deux derniers exercices financiers de la Société, les revenus pour chaque catégorie de produits et de services.

<b>Product/Service</b>	<b>2008 (\$)</b>	<b>%</b>	<b>2007 (\$)</b>	<b>%</b>
Services analytiques	11 829 730	45,9	12 587 640	49,4
Services bioanalytiques	9 924 449	38,5	9 116 173	35,8
Tests médicaux	3 857 386	15,0	3 137 859	12,3
Technologie de détection par la génomique	-	-	478 713	1,9

## **WARNEX SERVICES ANALYTIQUES**

Warnex analytiques fournit des services d'analyses en chimie, en chromatographie et en microbiologie aux industries pharmaceutique, de biotechnologie, cosmétique et vétérinaire. Avec nos installations principales à Laval ainsi que notre division Laboratoires Neopharm située à Blainville, nous effectuons une grande variété de tests pour le contrôle de la qualité sur des matériaux bruts de même que sur des produits finis, nous offrons une variété de conditions de stabilité aux normes CIH et fournissons la gestion totale de stabilité, nous développons et validons de nouvelles méthodes, revalidons des méthodes existantes afin d'en assurer la conformité aux exigences réglementaires actuelles et effectuons des transferts de technologie.

Suite à une inspection des laboratoires de Warnex services analytiques par la FDA et le DPT, nous demeurons conformes aux GLP (*Good Laboratory Practices*) et aux cGMP (*Current Good Manufacturing Practices*).

## **MARCHÉ**

En 2005, le revenu total aux États-Unis pour le marché des services analytiques était d'environ 600 millions \$US, une augmentation de 3 % relativement à l'année précédente et ce montant est prévu d'atteindre 743 millions \$US en 2012 (Frost & Sullivan, 2006). La croissance du marché analytique est due à une demande constante de la part des sociétés pharmaceutiques, qui sous-traitent de plus en plus des services de laboratoire afin de réduire leurs coûts.

Avec l'acquisition de MDS Pharma Services à Blainville, Warnex détient une position dominante du marché analytique régional du Québec. Warnex concentre désormais ses efforts sur un plan de développement à l'extérieur du Québec et à l'international.

Le plus grand client de Warnex analytiques représente 23 % des ventes en 2008. Ce client demeure le plus important client de Warnex analytiques depuis 1998 et nous considérons que notre relation avec celui-ci est bonne. Warnex analytiques n'a pas de dépendance importante envers ses fournisseurs afin d'exécuter ses opérations.

## **CONCURRENCE**

Les compétiteurs de Warnex analytiques sont Nucro Technics, une société privée et Patheon, une société publique, toutes deux situées en Ontario et K.A.B.S. Laboratories inc., une société privée située à St-Hubert, Québec.

## **WARNEX SERVICES BIOANALYTIQUES**

Warnex bioanalytiques fournit des services aux sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie à travers le monde. Des scientifiques expérimentés en recherche et en développement, en développement et en validation de méthodes, en production et en assurance-qualité utilisent de l'équipement à la fine pointe de la technologie ainsi que les plus récentes techniques afin de développer des méthodes analytiques hautement précises qui sont validées selon les règles des plus hauts standards imposés par la FDA et le DPT. Warnex bioanalytiques offre un support aux sociétés dans le cadre de leurs programmes de développement de médicaments en effectuant des analyses générées tout au long du programme, allant des études pré-cliniques jusqu'à l'évaluation du médicament lors d'essais cliniques humains. Nous offrons un support à l'industrie de produits génériques en analysant des échantillons de liquides physiologiques obtenus lors d'études cliniques afin de déterminer la bioéquivalence de ces nouvelles formules relativement au produit commercialisé.

### **MARCHÉ**

En 2007, l'industrie biopharmaceutique a dépensé 58,8 milliards \$US en programmes de recherche et de développement de médicaments, et ce, aux États-Unis seulement (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America, 2008). Au Canada, l'industrie pharmaceutique de marque a dépensé 1,3 milliard \$ en R&D en 2007 (CEPMB, 2008) tandis que l'industrie de médicaments génériques a dépensé 450 millions \$ (ACMG, 2008). Le marché de la sous-traitance des activités de recherche contractuelle, le marché de Warnex bioanalytiques, prend de l'ampleur et il est estimé qu'il dépassera 26,2 milliards \$US d'ici 2012 (Global Industry Analysts, 2008). De plus, l'industrie des produits pharmaceutiques génériques est en forte croissance, avec 100 milliards \$US de produits pharmaceutiques dont les brevets viennent à échéance entre 2008 et 2012 (Visiongain, 2008). Nous prévoyons que ceci augmentera la demande pour les services bioanalytiques dans les années à venir.

Le plus important client de Warnex bioanalytiques représente 21 % des ventes en 2008 et nous considérons que notre relation avec celui-ci est bonne. Warnex bioanalytiques n'a pas de dépendance importante envers ses fournisseurs afin d'exécuter ses opérations.

### **COMPÉTITION**

Les concurrents de Warnex bioanalytiques sont des sociétés telles que MDS inc., PharmaNet Development Group, Inc. et Algorithme Pharma, tous des fournisseurs de services cliniques et bioanalytiques en laboratoire. Tenant compte de l'envergure du marché nord-américain et mondial duquel nous avons une part de marché relativement minime, et des prévisions d'expansion du marché bioanalytique, nous ne considérons pas la concurrence comme une menace importante au maintien de notre clientèle actuelle et à l'expansion de notre clientèle.

## **WARNEX LABORATOIRES MÉDICAUX**

La division Warnex laboratoires médicaux a été créée en 2004 lors de l'acquisition des actifs du laboratoire clinique d'Adaltis inc. Warnex laboratoires médicaux offre des tests spécialisés en laboratoire pour le milieu de la santé.

Les revenus de Warnex laboratoires médicaux proviennent principalement de deux sources : des tests biochimiques, incluant le test de dépistage prénatal Prénatest<sup>MD</sup>, qui permet aux femmes enceintes de connaître leur risque de porter un fœtus affecté par la trisomie 21

(syndrome de Down), la trisomie 18 et autres anomalies chromosomiques, ainsi que les tests génétiques, qui ont été ajoutés à notre offre de service après l'acquisition en mai 2006 de PRO-ADN Diagnostic.

La méthode Prénatest est relativement simple et, contrairement à l'amniosynthèse, ne présente aucun danger pour la mère ou le fœtus. Elle consiste en un prélèvement de quelques gouttes de sang sur le bout d'un doigt de la mère, combiné à des mesures échographiques, telles que la clarté nucale et l'os nasal. Ce test est habituellement exécuté durant le premier trimestre.

Nos services de tests génétiques incluent :

- Tests d'identification humaine : test de paternité, relations familiales, tests médico-légaux, etc.
- Diagnostic moléculaire : tests d'ADN pour déterminer la prédisposition génétique et des tests spécialisés dans les domaines de l'hématologie, de l'oncologie et des maladies infectieuses.
- Services pharmacogénétiques : tests visant à identifier des facteurs génétiques qui influencent la réaction d'un individu à un médicament.

Warnex laboratoires médicaux développe aussi des analyses innovatrices et perfectionne des tests existants afin de créer des analyses cliniques supérieures, fiables et économiques pour l'évaluation des patients. Avec notre variété grandissante d'analyses, Warnex laboratoires médicaux cherche à se développer au Canada comme un important fournisseur de services spécialisés en laboratoire. Nous effectuons des tests pour une grande variété de spécialités cliniques, incluant : endocrinologie, génétique, maladies infectieuses, obstétrique/gynécologie et oncologie.

### MARCHÉ

Il y a eu un total de 84 200 naissances déclarées dans la province de Québec au cours de l'année 2007, une augmentation de 2,6 % par rapport à l'année précédente (Institut de la Statistique du Québec, 2008). Nous estimons que le marché potentiel pour le test de dépistage prénatal Prénatest est d'environ 35 000 tests, 3 fois le nombre de dépistages Prénatest exécutés en 2008. Dans la province de l'Ontario, où les tests prénataux sont offerts et payés par le gouvernement ontarien, approximativement 50 % des femmes enceintes choisissent de se faire tester (Summers, A.M. et al. 2003).

Le marché de l'identification humaine se divise en deux secteurs : l'identification humaine privée, tel que le test de paternité, qui est principalement demandée dans des cadres de différends légaux, et l'expertise médico-légale, qui est effectuée par des agences gouvernementales. Selon le rapport « AABB Parentage Testing » de 2004, les tests d'identification parentale exécutés dans des laboratoires sondés aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, ont accru de 10,3 % de 2003 à 2004.

Le marché de dépistage génétique est divisé entre trois segments : le dépistage prénatal, les tests de prédisposition et de diagnostic, et la pharmacogénétique. Aux États-Unis, le marché du dépistage prénatal était évalué à 335 millions \$US en 2004 et il est prévu qu'il s'élèvera à 796 millions \$US d'ici 2011 à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 13 % (Frost & Sullivan, 2005). Le marché des tests de prédisposition et de diagnostic était évalué à

100 millions \$US en 2004 et il est prévu qu'il s'élèvera à 286 millions \$ en 2011 à un TCAC de 16 % (Frost & Sullivan, 2005). Le marché des tests pharmacogénétiques démontre le taux de croissance le plus élevé, soit 26 %, passant de 95 millions \$US en 2004 à une prévision de 468 millions \$US en 2011 (Frost & Sullivan, 2005).

### CONCURRENCE

La méthode traditionnelle pour déterminer si le fœtus risque d'être affecté par l'une des anomalies les plus communes est l'amniocentèse. Ce test est exécuté au moyen d'une seringue qui est insérée dans l'abdomen afin d'extraire du liquide amniotique de l'utérus. Bien que cette méthode ait un taux d'exactitude élevé, il comporte des risques significatifs de provoquer une fausse couche. La méthode Prenatest, tant qu'à elle, est sécuritaire pour la mère et le fœtus. La procédure Prénatest et l'amniocentèse ne se concurrencent pas directement. Une patiente peut choisir d'obtenir une évaluation du risque par la méthode Prénatest et, en consultation avec son médecin, peut ensuite décider de procéder à une amniocentèse. Les résultats de ce test sont disponibles en une semaine, alors que ceux de l'amniocentèse requièrent habituellement un minimum de quatre semaines.

Les compétiteurs en tests de dépistage prénatal dans la province de Québec incluent Groupe Opmedic inc., Laboratoires CDL inc., Laboratoires Médicaux Curalab et les hôpitaux publics. Le secteur public offre des tests biochimiques sans mesure échographique, gratuits pour le patient. Cependant, la sensibilité et la spécificité de ces tests sont moindres que lorsque combinés avec des mesures échographiques. La société croit que la méthode Prenatest offre la plus grande précision dans le cadre de tests de dépistage du syndrome de Down effectués au premier trimestre.

### PROPRIÉTÉ INCORPORELLE

« Warnex » et « Prenatest » sont des marques déposées de Warnex au Canada. La Société a également déposé pour enregistrement ses marques « PRO-ADN » et « PRO-DNA » au Canada. La stratégie de la Société est de déposer des applications pour des marques de commerce lorsqu'elle le juge approprié.

### INSTALLATIONS

La Société loue des installations de 55 000 pi. ca. situées au 3885, boulevard Industriel à Laval, Québec. Celles-ci comprennent ses bureaux et laboratoires d'analyse. Le bail pour ces installations expirait en juin 2006 et la Société a exercée son option de renouvellement du bail pour une durée additionnelle de cinq ans, jusqu'au 30 juin 2011. Le 1<sup>er</sup> février 2008, ce bail a été amendé pour prolonger son terme au 31 janvier 2018. Par après, la Société bénéficie d'une option de renouvellement du bail pour deux termes additionnels de cinq ans.

La Société loue également des installations de 23,958 pi. ca. situées au 865, boulevard Michèle-Bohec à Blainville, Québec. Celles-ci comprennent des bureaux et laboratoires d'analyse. Le bail pour ces installations a expiré le 30 août 2007, et a été renouvelé pour une durée additionnelle de six (6) mois, se terminant le 28 février 2008. Le 1<sup>er</sup> février 2008, un nouveau bail fut conclu pour l'édifice en entier, soit 44,073 pi. ca., pour une durée initiale expirant le 31 janvier 2018. Par après, la Société bénéficie d'options de renouvellement du bail pour deux termes additionnels de cinq ans.

## **ENVIRONNEMENT**

Warnex génère une infime quantité de matières dangereuses. Celles-ci sont éliminées par une tierce partie certifiée. Nous croyons que la conformité aux règles environnementales n'a aucun impact important sur nos dépenses en immobilisations, nos revenus ou notre position compétitive.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Au 31 décembre 2008, la Société comptait 244 employés à temps plein. De ceux-ci, 139 sont employés par Warnex analytiques, 69 par Warnex bioanalytiques, 20 par Warnex laboratoires médicaux et 16 sont dans les bureaux administratifs.

Les employés de Warnex analytiques sont représentés par un syndicat. La convention collective a été renouvelée en 2008 pour une période de 4 ans. La Société n'a pas connu d'arrêt de travail relié aux relations de travail au cours des cinq dernières années.

La direction de la Société a de l'expérience dans les domaines de la génomique, de la chimie, de la microbiologie, de la finance et de l'administration, de vente et marketing de même que dans la gestion de sociétés publiques. En raison de la nature des activités de laboratoire de la Société, la plupart des employés de la Société possèdent un diplôme en science, allant d'un diplôme collégial jusqu'à un doctorat, ainsi que de l'expérience dans les domaines de tests médicaux, de la chimie, de la microbiologie ou de la biochimie.

## **OPÉRATIONS ÉTRANGÈRES**

Au cours de l'exercice financier ayant terminé le 31 décembre 2008, environ 40 % des revenus de Warnex provenaient de l'extérieur du Canada, principalement des États-Unis. Les coûts de Warnex sont principalement en dollars canadiens.

Warnex est exposé à un risque de taux de change. Cependant, la majorité de ses revenus en dollars américains proviennent de sa division bioanalytique qui effectue habituellement des contrats sur une durée de trois mois.

## **RÉORGANISATION**

Le 31 décembre 2006, tous les actifs et les dettes de PRO-ADN Diagnostic ont été transférés dans Warnex inc. PRO-ADN Diagnostic a été dissoute le 25 juillet 2007.

Le 31 août 2007, tous les actifs et les obligations de Warnex diagnostiques inc. et de Warnex recherche inc. ont été transférés dans Warnex inc. Le 11 septembre 2007, Warnex diagnostiques inc. et Warnex recherche inc. ont été dissoutes.

## **FACTEURS DE RISQUES**

Les activités de la Société comportent nombreux risques et incertitudes. Les facteurs de risques et incertitudes principaux auxquels doit faire face la Société sont énumérés à la section « Risques et incertitudes », du Rapport annuel de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, laquelle est incorporée aux présentes par référence, telle que modifiée de temps en temps dans la section « Facteur de risques et incertitudes » des Rapports trimestriels de la Société à ses actionnaires. Ces facteurs de risques et incertitudes devraient être étudiés en concert avec les autres informations contenues dans la présente

Notice annuelle. Les rapports annuels et trimestriels de la Société sont déposés sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 4. ANALYSE DE LA DIRECTION

Veillez vous référer à la section Analyse de la direction de la Société de 2007, déposée sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), laquelle est incorporée aux présentes par référence.

#### 5. POLITIQUE DE DIVIDENDE

La Société n'a versé aucune dividende sur ses actions ordinaires et, puisqu'elle entend injecter tout futur revenus dans le développement des affaires, elle ne prévoit pas en verser dans un avenir immédiat. Toute décision de verser des dividendes dans l'avenir sera fondée sur les bénéfices et les besoins financiers de la Société et sur les autres facteurs que le Conseil d'administration pourra considérer comme appropriés dans les circonstances.

#### 6. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale ou valeur au pair. Au 31 décembre 2008, 64 317 191 actions ordinaires et aucune action privilégiée étaient émises et en circulation.

Le texte qui suit résume les dispositions importantes reliées aux diverses catégories d'actions de notre capital-action autorisé et est assujetti au texte intégral des droits, privilèges, conditions et restrictions rattachés à ces actions.

##### **ACTIONS ORDINAIRES**

###### DROITS DE VOTES

Chaque action ordinaire donne droit à une voix par action.

###### DIVIDENDES

Les actions ordinaires participent de façon égale à tout dividende qui peut être déclaré, sujet aux droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de la Société.

###### LIQUIDATION

Le détenteur d'actions ordinaires aura droit de partager à égalité toute distribution des actifs de Warnex, dans l'éventualité d'une liquidation, dissolution ou liquidation de biens de la Société ou autre distribution des actifs de la Société parmi les actionnaires, le tout, sujet aux droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de la Société.

##### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES**

Les actions privilégiées peuvent être émises de temps en temps en une ou plusieurs séries, les modalités se rattachant à chaque série, incluant le nombre d'actions, désignation, droits, privilèges, restrictions et conditions seront déterminés par les administrateurs de la Société,

sans l'approbation des actionnaires, étant entendu que toutes les actions privilégiées auront priorité sur les actions ordinaire relativement au versement de dividendes et à la distribution des actifs de Warnex dans l'éventualité d'une liquidation, dissolution ou liquidation de biens de la Société ou autre distribution des actifs de la Société parmi les actionnaires, et étant entendu qu'elles pourront se voir accorder tout autre avantage aux actions ordinaires, tels que déterminés par résolution du Conseil d'administration relativement à la série autorisée à être émise. Les actions privilégiées de chaque série doivent être à égalité par rapport aux actions privilégiées de toutes les autres séries respectivement aux priorités de paiement de dividendes et distribution des acquis en cas de liquidation, dissolution ou liquidation des biens de la Société.

## 7. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole WNX.

### **COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS**

Le tableau suivant énonce les fourchettes de cours et le volume sur la Bourse de Toronto des actions ordinaires de Warnex en 2008.

Mois	Haut \$	Bas \$	Volume
Janvier	0,195	0,09	717 807
Février	,20	,115	349 239
Mars	,175	,13	226 700
Avril	,15	,10	351 562
Mai	,24	,10	2 249 486
Juin	,12	,09	943 200
Juillet	,115	,07	731 100
Août	,115	,075	680 400
Septembre	,10	,08	881 715
Octobre	,075	,035	1 551 302
Novembre	,06	,04	2 247 575
Décembre	,06	,04	2 928 194

## 8. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

### **ADMINISTRATEURS**

Le tableau suivant énonce le nom de chaque administrateur, sa province ou état et son pays de résidence, son occupation principale, l'année initiale de nomination à titre d'administrateur et le nombre d'actions de la Société détenues directement ou indirectement, à titre de propriété effective ou sur lesquelles il exerce une emprise, au 10 mars 2009. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires; tous les administrateurs seront candidats à la ré-élection au moment de cette assemblée, tel qu'indiqué dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 10 mars 2009. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction est déposée sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nom et province ou état et pays de résidence	Fonctions auprès de la Société	Occupation principale	Année élu au poste d'administrateur	Nombre d'actions de la Société
Richard Laferrière Québec, Canada	Président du Conseil d'administration	Président exécutif du Conseil, Solutions Extenway inc.	1996	750 000
Mark J. Busgang Québec, Canada	Président et chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction, Warnex inc.	1998	5 499 400
Louis Lacasse Québec, Canada	Administrateur	Président, Gestion GeneChem inc.	1998	45 000
Hubert Marleau Québec, Canada	Administrateur	Président, Palos Capital Corporation	2000	Nil
Dr Jacques Gagné Québec, Canada	Administrateur	Consultant	2001	42 000
Eric Veilleux Québec, Canada	Administrateur	Directeur principal, Soutien des investissements, Société générale de financement du Québec	2006	Nil
Gilles Gagnon Quebec, Canada	Administrateur	Consultant	2008	Nil
Mattie Chinks Quebec, Canada	Administrateur	Président, Avmor Ltée.	2008	260 000

De courtes biographies des administrateurs de Warnex se trouvent ci-dessous.

*Richard Laferrière* – M. Laferrière est président du Conseil d'administration de la Société depuis 1996. M. Laferrière est président exécutif du Conseil de Solutions Extenway inc. depuis mai 2008 et président du conseil de FRV Média inc. depuis mai 2008. De 2000 à 2008, M. Laferrière a été président et chef de la direction ainsi qu'administrateur de FRV Média inc. Il a été également actionnaire et membre du Conseil d'administration de HR Stratégie, une société de gestion de fonds de 2000 à 2006. Il a été co-fondateur et président de Groupe Coscient de 1978 à 1999. Depuis 2007, il est membre du Conseil d'administration de Fronsac Capital inc.

*Mark J. Busgang* – M. Busgang est administrateur, président et chef de la direction de la Société depuis février 1998. De 1993 à 1996, il a été président de Pharmetics Ltée et vice-président, Opérations de Theratechnologies inc.

*Louis Lacasse* – M. Lacasse est président de Gestion Genechem inc. depuis 1997 et associé directeur de AgeChem Finances inc. depuis 2006. M. Lacasse siège actuellement sur les conseils d'administration de MethylGene inc. et Calyx Bioventures. Il a déjà été administrateur de plusieurs sociétés privées et publiques dont BioChem Pharma inc., Axcan Pharma inc., Targeted Genetics inc. et Idun Pharmaceuticals inc.

*Hubert Marleau* – M. Marleau est président de Palos Capital Corporation depuis mai 1998. Il agit présentement à titre d'administrateur pour les sociétés publiques suivantes : Artevo Corporation, Buzz Telecommunication Services inc., CanAlaska Uranium Ltd. (anciennement CanAlaska Ventures Ltd.), Freegold Ventures Limited, Global Development Resources, inc., GobiMin inc., Huntington Exploration inc., Maudore Minerals Ltd., MCO Capital inc., Mitec Telecom inc., Niocan inc. Sofame inc. et Uni-Select inc.

*Dr Jacques Gagné* – Ancien professeur (de 1972 à 2002) et doyen (de 1982 à 1990) de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, le Dr Gagné agit depuis avril 2001 à titre de consultant auprès de plusieurs compagnies oeuvrant dans le domaine des biotechnologies et des soins de santé. Il est président du Conseil d'administration du Centre québécois d'innovation en biotechnologies (CQIB) et président du Fond d'assurance responsabilité de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

*Eric Veilleux* – M. Veilleux est le directeur principal, Soutien des investissements pour la Société générale de financement du Québec ("SGF"). M. Veilleux détient plusieurs années d'expérience dans le monde de la comptabilité et de la finance. Avant de se joindre à la SGF, il travaillait à titre de conseiller pour Raymond Chabot Grant Thornton de 1998 à 2001 et auparavant, en tant que directeur chez KPMG de 1992 à 1998.

*Gilles Gagnon* – M. Gagnon agit à titre de consultant auprès de plusieurs sociétés dans les domaines biopharmaceutique et des soins de la santé. M. Gagnon a travaillé pendant 25 ans dans la gestion d'organismes reliés aux soins de la santé, soit dans l'administration d'hôpitaux (8 ans) et dans l'industrie pharmaceutique (17 ans). Entre 1999 et 2007, M. Gagnon a travaillé chez Aeterna Zentaris, une société biopharmaceutique concentrée sur l'oncologie et l'endocrinologie, où il a occupé les postes de vice-président, développement des affaires (1999-2001), de président et chef des opérations (2001-2003) et de président et chef de la direction (2003-2007). M. Gagnon est également président par intérim et administrateur de Ceapro inc.

*Mattie Chinks* – M. Chinks est président de Avmor Ltée. depuis 1996. M. Chinks a déjà occupé le poste de président et directeur international de l' « International Sanitary Supply Association » et siège présentement sur les conseils d'administration de la Fondation de l'Hôpital Royal Victoria et de Cannon Hygiène Canada.

#### **COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le tableau suivant énumère les comités du Conseil d'administration et leurs membres :

<b>Comité de vérification</b>	<b>Comité des ressources humaines et de rémunération</b>	<b>Comité de régie d'entreprise</b>
Louis Lacasse	Jacques Gagné	Richard Laferrière
Hubert Marleau	Eric Veilleux	Jacques Gagné
Eric Veilleux	Mattie Chinks	
Gilles Gagnon		

#### **MEMBRES DE LA DIRECTION**

Le tableau qui suit présente, pour chaque dirigeant de la Société, son nom, sa province et son pays de résidence, ses fonctions auprès de la Société et le nombre d'actions de la Société détenues directement ou indirectement, à titre de propriété effective ou sur lesquelles il exerce une emprise, le tout, en date du 10 mars 2009.

Nom et province de résidence	Fonctions auprès de la Société	Occupation principale	Nombre d'actions de la Société
Mark Busgang Québec, Canada	Président et chef de la direction	Président et chef de la direction, Warnex inc.	5 499 400
François Jetté Québec, Canada	Chef de la direction financière	Chef de la direction financière, Warnex inc.	Nil
Dr Michael Mancini Québec, Canada	Président, Warnex services bioanalytiques	Président, Warnex services bioanalytiques	109,000
Erik Yelle Québec, Canada	Vice-président, Opérations, Warnex service analytiques	Vice-président, Opérations, Warnex services analytiques inc.	Nil
Dr Yvan Côté Québec, Canada	Vice- président et directeur général	Vice-président et directeur général, Warnex laboratoires médicaux	222 867

De courtes biographies des dirigeants de Warnex se trouvent ci-dessous.

*Mark J. Busgang* – M. Busgang est membre du Conseil d'administration et est président et chef de la direction de la Société depuis février 1998. De 1993 à 1996, il a été président de Pharmetics Ltée et vice-président, Opérations de Theratechnologies inc.

*François Jetté* – M. Jetté est chef de la direction financière de la Société depuis avril 2008. De novembre 2005 à mars 2008, il était contrôleur corporatif de Warnex. De 1999 jusqu'à ce que qu'il se joigne à Warnex, M. Jetté était contrôleur de Pretium Canada Company. De 1997 à 1999, il était contrôleur de Naya inc.

*Dr Michael Mancini* – Le Dr Mancini est président de Warnex services bioanalytiques depuis 2002. Le Dr. Mancini était également président de Warnex services analytiques inc. de juin 2000 à mars 2007. De 1996 jusqu'à ce que qu'il se joigne à Warnex, il était directeur du développement des affaires et des liaisons scientifiques de MDS Pharma inc.

*Erik Yelle* – M. Yelle est vice-président, Opérations de Warnex service analytiques inc. depuis mars 2007. M. Yelle était également vice-président, Ventes et marketing de Warnex diagnostiques inc. de janvier 2006 à juin 2007. De juin 2003 jusqu'à ce qu'il se joigne à Warnex, il était vice-président, Ventes et marketing de Wong Wing Foods inc. (une société de McCain Foods). En 2003, il était gérant de la marchandise au détail pour McCain Foods Canada, et de 1998 à 2002, il était directeur des ventes, Québec, pour McCain Foods Canada.

*Dr Yvan Côté* – Le Dr Côté est vice-président et directeur général de Warnex laboratoires médicaux depuis janvier 2005. Le Dr. Côté était également vice-président, Recherche et développement de Warnex recherche inc. de septembre 2003 à juin 2007. De janvier 2003 jusqu'à ce qu'il se joigne à Warnex, il était directeur de la recherche clinique de ART Advanced Research Technologies inc. Dr Côté a occupé divers poste au sein d'Adaltis inc. (Biochem ImmunoSystems inc.) incluant celui de directeur des laboratoires cliniques et de recherche et développement, de juin 1995 à juillet 2003.

En date du 10 mars 2009, les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, collectivement, sont directement ou indirectement propriétaires véritables ou exercent le contrôle ou la direction de 6 928 267 actions ordinaires en circulation, représentant 11% des actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

#### **INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS**

À la connaissance de Warnex et basé sur les informations fournies par les candidats, à l'exception des faits révélés ci-dessous en ce qui concerne MM. Marleau, Laferrière, Lacasse, Gagné et Busgang :

- a) aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société est, à la date de la notice annuelle, ou a été, au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances de la Société ou d'une autre société qui a fait l'objet d'une des ordonnances suivantes :
  - i) une interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse à la société le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, étant entendu que ladite ordonnance a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs (une « ordonnance ») prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ;
  - ii) une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.
- b) aucun administrateur ou un membre de la haute direction de la Société ou un actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :
  - (i) est, à la date de la notice annuelle, ou a été au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction de la Société ou d'une autre société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'exercice suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et aucun séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens ;
  - (ii) a, au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens.

St-Geneviève Resources Ltd. ("SGV"), une société publique pour laquelle M. Marleau a agi à titre d'administrateur de 1996 au 27 novembre 1997, a fait l'objet d'une interdiction

d'opérations par la Commission des valeurs mobilières du Québec (« CVMQ », désormais l'Autorité des marchés financiers du Québec) le 28 novembre 1997, compte tenu de la situation financière de SGV. L'interdiction a été levée le 22 décembre 1997. SGV a aussi fait l'objet d'une interdiction d'opérations par la Bourse de Toronto le 5 décembre 1997 pour avoir fait défaut de rencontrer les conditions d'inscription, sur la base de la situation financière de SGV, des résultats d'opérations et de la démission de membres du conseil d'administration. Les actions ordinaires de SGV ont été radiées de la Bourse de Toronto le 7 décembre 1998. SGV a présenté à la Cour supérieure le 27 novembre 1997 une requête pour une ordonnance de convocation d'une réunion des créanciers et autres conclusions conformément à la Loi sur les Arrangements avec les Créanciers. SGV a été autorisée à déposer un plan formel de concordat ou d'arrangement avec ses créanciers le 23 janvier 1998, lequel plan a été subséquemment amendé et approuvé par les créanciers.

En août 2003, M. Marleau a tenté d'obtenir un enregistrement en tant qu'aviseur financier auprès de la CVMQ, et a dûment déposé une demande à cette fin. Le 18 novembre 2003, M. Marleau et Gestion Palos inc. ont entrepris avec la CVMQ de cesser d'agir en tant que courtier ou aviseur jusqu'à ce que Gestion Palos inc. soit enregistrée auprès de la CVMQ en tant qu'aviseur. Ces enregistrements ont été octroyés par la CVMQ le 15 décembre 2003.

M. Laferrière était administrateur de GlobeeCom International inc., une compagnie qui, le 22 mars 2006, a annoncé une importante restructuration de ses opérations et a estimé, à cette date, qu'elle ne disposerait plus de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de ses opérations au-delà du mois d'avril 2006 et qui, le 1<sup>er</sup> mai 2006, a annoncé qu'elle entendait déposer une proposition concordataire à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en conjonction avec une prise de position inversée (reverse take over) proposée. Le 20 septembre 2006, GlobeeCom International Inc. a annoncé que la proposition à ses créanciers avait été ratifiée par la cour. Les actions de cette compagnie ne sont plus transigées depuis le 27 avril 2006. M. Laferrière était administrateur de cette compagnie pendant la période d'un an précédant le dépôt de cette proposition concordataire.

M. Lacasse était administrateur de Chromos Molecular Systems Inc., une Société qui a fait l'objet d'une interdiction d'opérations du 11 avril 2007 au 22 juillet 2008, suite au dépôt d'une proposition concordataire à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Dr Gagné était administrateur de GlobeeCom International inc., une compagnie qui, le 22 mars 2006, a annoncé une importante restructuration de ses opérations et a estimé, à cette date, qu'elle ne disposerait plus de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de ses opérations au-delà du mois d'avril 2006 et qui, le 1<sup>er</sup> mai 2006, a annoncé qu'elle entendait déposer une proposition concordataire à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en conjonction avec une prise de position inversée (reverse take over) proposée. Le 20 septembre 2006, GlobeeCom International Inc. a annoncé que la proposition à ses créanciers avait été ratifiée par la cour. Les actions de cette compagnie ne sont plus transigées depuis le 27 avril 2006. Dr Gagné était administrateur de cette compagnie pendant la période d'un an précédant le dépôt de cette proposition concordataire.

M. Busgang et Dr Gagné étaient respectivement président du Conseil d'administration et administrateur de Mistral Pharma inc., qui a présenté une proposition à ses créanciers, le 13 juin 2008, en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (« LIF »). La proposition comprenait une réorganisation de Mistral Pharma, laquelle a consisté en (i) l'annulation de toutes les actions existantes et de toutes les options et bons de souscription existants de Mistral Pharma à toutes fins et (ii) la création d'une nouvelle catégorie d'actions ordinaires. Le 4 septembre 2008, Mistral Pharma a obtenu l'approbation de sa proposition par les

créanciers. Une ordonnance définitive de la Cour supérieure du Québec en vertu de la LFI a été obtenue le 15 septembre 2008. Les actions ordinaires de Mistral Pharma ont été radiées de la Bourse de croissance TSX à la fermeture des affaires le 30 septembre 2008. M. Busgang était président du Conseil et Dr Gagné était administrateur de cette compagnie pendant la période d'un an précédant le dépôt de cette proposition concordataire.

## 9. POURSUITES

La Société n'est impliquée dans aucune poursuite.

## 10. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Des conflits d'intérêts peuvent résulter du fait que les administrateurs ou dirigeants de la Société peuvent également assurer les fonctions d'administrateurs ou de dirigeants d'autres sociétés. Certains des administrateurs et dirigeants de la Société ont travaillé et travaillent encore à l'identification et à l'évaluation d'avoirs et d'entreprises en vue d'une acquisition potentielle de participations en leur nom ou au nom d'autres sociétés. Il est par conséquent possible que ces administrateurs et dirigeants soient en concurrence directe avec la Société. Le paragraphe E de la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 10 mars 2009 et intitulé « Intérêt des initiés dans des opérations importantes » contient une description des opérations mettant en cause la Société et ses administrateurs et officiers.

## 11. AGENTS DE TRANSFERT ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres pour les actions de la Société de fiducie Computershare du Canada. Ses bureaux principaux sont situés à Montréal et Toronto.

## 12. CONTRATS IMPORTANTS

Le 10 juillet 2002, Busgang Investments inc. (anciennement Samaloy Holding inc.), une société contrôlée par Mark Busgang, président et chef de la direction de la Société, et SGF Soquia inc. ont signé une convention entre actionnaires dans laquelle la Société est intervenue. Cette convention d'actionnaires a été déposée par la Société sur SEDAR le 29 mars 2005 et peut être consultée au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 13. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Nexia Friedman, vérificateur externe de la Société, a préparé un rapport sur les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice 2008 qui ont été déposés auprès des organismes de réglementation en valeurs mobilières. Nous avons été informés que les membres de Nexia Friedman sont, à la date des présentes, indépendants conformément au Code de déontologie des comptables agréés du Québec.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le texte de la chartre du comité de vérification est reproduit comme Annexe A de la présente Notice annuelle.

### **COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le comité de vérification est formé de quatre administrateurs, soit M. Louis Lacasse, président du comité, M. Hubert Marleau, M. Eric Veilleux et M. Gilles Gagnon. Tous les membres sont indépendants et compétents financièrement tel qu'exigé par la *Norme Canadienne 52-110*.

### **FORMATION ET EXPERIENCE PERTINENTES**

Ce qui suit décrit la formation et l'expérience pertinente de chaque membre du comité de vérification, lui procurant (a) la compréhension des principes comptables utilisés par la Société pour établir ses états financiers, (b) la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables reliés à la comptabilisation des estimations, des produits à recevoir, des charges à payer et des réserves, (c) de l'expérience dans l'établissement, la vérification, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société, ou une expérience de supervision active de personnes exerçant ces activités et (d) la compréhension du contrôle interne et des procédures de communication de l'information financière.

**Louis Lacasse** – M. Lacasse est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires avec spécialisation en finance et d'un M.B.A. avec spécialisation en comptabilité et marketing. Depuis 1997, il est président de GeneChem Management inc., une société qui gère des fonds de capitaux de risque qui investissent dans des compagnies privées et publiques dans les sciences de la vie en Amérique du Nord et en Europe. Préalablement, il a oeuvré pendant 10 ans à la Caisse de Dépôt et Placement du Québec, effectuant plusieurs investissements dans des sociétés dans les secteurs des technologies de l'information, des télécommunications et de la santé. Dans le cadre de ses fonctions d'investisseur, M. Lacasse devait de façon régulière revoir et analyser des états financiers et effectuer des exercices de vérification diligente relatifs aux processus et contrôles internes des compagnies en portefeuille. M. Lacasse préside le comité de vérification de cinq entreprises cotées en bourse aux États-Unis et au Canada. L'expérience de travail de M. Lacasse ont nécessité et contribué au développement de sa capacité d'analyser des états financiers et de comprendre les PCGR.

**Hubert Marleau** – M. Marleau est président de Palos Capital Corporation depuis mai 1998. Avant ceci, M. Marleau était chef de la direction et président du Conseil d'administrateur de Marleau Lemire, vice-président exécutif de Lévesque Beaubien et vice-président sénior de Nesbitt Thompson. M. Marleau siège sur les Conseils d'administration et les comités de vérification de plusieurs sociétés ouvertes et fermées. L'expérience de M. Marleau a nécessité et contribué au développement de sa capacité d'analyser des états financiers et de comprendre les PCGR.

**Eric Veilleux** – M. Veilleux détient un MBA et est comptable agréé. Il est le directeur principal, Soutien des investissements pour la SGF depuis 2001. Avant de se joindre à la SGF, il travaillait à titre de conseiller pour Raymond Chabot Grant Thornton de 1998 à 2001

et auparavant, en tant que directeur chez KPMG de 1992 à 1998. L'expérience de M. Veilleux a nécessité et contribué au développement de sa capacité d'analyser des états financiers et de comprendre les PCGR.

**Gilles Gagnon** – M. Gagnon était président et chef de la direction d'Aeterna Zentaris où il était responsable de tous les aspects des opérations financières et d'exploitation de cette société. De plus, M. Gagnon a occupé plusieurs postes de cadre supérieur, incluant vice-président, affaires extérieures, chez Novartis Pharma et directeur exécutif, planification d'entreprise et administration chez Sandoz Canada inc. L'expérience de M. Gagnon a nécessité et contribué au développement de sa capacité d'analyser des états financiers et de comprendre les PCGR.

### **POLITIQUES CONCERNANT LES SERVICES NON-LIÉS À LA VÉRIFICATION**

La charte du comité de vérification requiert que tous les services non liés à la vérification à être exécutés par les auditeurs externes de la Société ou ses filiales, soient pré-approuvés par le comité de vérification. Les termes de cette politique sont plus amplement décrits dans le texte de la charte reproduit comme Annexe A de cette Notice annuelle.

### **RÉMUNÉRATION DES VÉRIFICATEURS**

Le tableau suivant présente, par catégorie, les frais facturés par les vérificateurs externes de la Société, Nexia Friedman, au cours des années financières 2007 et 2008 :

<b>Catégories des frais</b>	<b>2008 \$</b>	<b>2007 \$</b>
Frais de vérification <sup>(1)</sup>	102 000	113 000
Frais reliés à la vérification <sup>(2)</sup>	19 240	19 185
Frais d'impôts <sup>(3)</sup>	-	9 165
Tous les autres frais <sup>(4)</sup>	-	3 795
<b>Total</b>	<b>121 240</b>	<b>145 145</b>

<sup>1</sup> Services professionnels rendus relativement au dépôt de documents statutaires et réglementaires et à la vérification des états financiers annuels de la Société.

<sup>2</sup> Services professionnels rendus pour la révision trimestrielle des états financiers et pour des consultations sur des questions d'ordre comptables et réglementaires.

<sup>3</sup> Services professionnels principalement quant à la conformité fiscale.

<sup>4</sup> Autres services divers.

## **14. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

En tout temps, sur demande faite à la secrétaire de la Société, la Société fournira à toute personne ou société (i) un exemplaire de la notice annuelle de la Société et un exemplaire de tout document, ou des pages pertinentes de tout document, incorporé par renvoi dans la notice annuelle, (ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Société pour le dernier exercice terminé pour lequel des états financiers ont été déposés, ainsi que le rapport du vérificateur s'y rattachant et un exemplaire des plus récents états financiers intérimaires que la Société a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à la fin du dernier exercice terminé et (iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à la plus récente assemblée annuelle des actionnaires à laquelle une élection des administrateurs a eu lieu ou de tout document annuel déposé à la place de cette circulaire, selon le cas; il est entendu que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est présentée par une personne ou société qui n'est pas

actionnaire de la Société. Il est également possible d'avoir accès aux documents publics de la Société par Internet sur le site de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Des renseignements supplémentaires portant notamment sur la rémunération et l'endettement des administrateurs et dirigeants, les principaux détenteurs de titres de la Société, les options d'achat de titres et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, s'il y a lieu, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction établie pour la dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle une élection des administrateurs a eu lieu. De plus, d'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers comparatifs de la Société pour le dernier exercice terminé.

## **ANNEXE A**

### **CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

#### **ÉLECTION**

Le comité de vérification doit être composé d'au moins trois (3) administrateurs externes, lesquels doivent tous être des administrateurs indépendants, élus par le Conseil d'administration, qui devront exercer leurs obligations jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été choisis et désignés.

#### **DÉCÈS, INCAPACITÉ OU DÉMISSION D'UN MEMBRE**

Dans le cas où le Conseil d'administration doit compléter le comité de vérification par la suite d'une vacance résultant du décès, de l'incapacité ou de la démission d'un membre, le comité peut nommer un nouveau membre afin de combler cette absence.

#### **RÉUNIONS**

Les réunions du comité peuvent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit que le comité pourrait désigner de temps en temps. Les réunions du comité peuvent avoir lieu en tout temps, à la demande de tout membre du comité. À la demande du président et chef de la direction ou du président du Conseil d'administration, le président du comité doit tenir une réunion du comité afin de considérer toute question qui, dans l'opinion du président et chef de la direction ou du président du Conseil d'administration, devrait être portée à l'attention du comité.

#### **PRÉSIDENT DU COMITÉ**

Le comité de vérification doit élire un président qui est responsable de l'agenda et qui se rapporte au Conseil d'administration lors de la réunion subséquente du Conseil d'administration ou plus tôt, si requis, selon les circonstances.

#### **QUORUM**

Le quorum pour le comité est une majorité simple de ses membres.

#### **PROCÉDURES**

Les procédures du comité doivent être similaires à celles suivies par le Conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du comité doivent être conservés dans un livre de procès-verbaux et être disponibles pour fins de consultation par les administrateurs de la Société.

#### **MANDAT**

Le comité exerce tous les droits et les privilèges qui lui sont accordés par le Conseil d'administration. Il se rapporte au Conseil d'administration sans interférence aucune de la direction ou des actionnaires. Il peut faire appel à des avocats externes ou des comptables ou tout autre expert requis pour l'accomplissement d'un mandat spécifique ou dans l'éventualité où existent des soupçons de méfait, et il peut fixer et payer la rémunération des conseillers

qu'il emploie. Tout membre d'un comité est autorisé à convoquer une réunion spéciale du Conseil d'administration s'il appert qu'il y a eu méfait, réel ou perçu.

#### RÉMUNÉRATION

Les membres du comité doivent recevoir une rémunération pour services rendus, telle que déterminée par le Conseil d'administration.

#### CHARTRE ET ORGANISATION

Le comité est élu par le Conseil d'administration et doit comprendre au moins trois administrateurs indépendants de la direction et de la Société. Un membre du comité de vérification est indépendant s'il n'a pas de relation qui pourrait raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant de la direction et de la Société. Tous les membres de comités doivent détenir des compétences financières et au moins l'un d'entre eux devra détenir une expertise en comptabilité ou en gestion financière. Une personne physique possède des compétences financières si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de l'émetteur.

#### POLITIQUE

Le comité de vérification doit porter assistance au Conseil d'administration en exécutant ses devoirs de supervision pour le compte des actionnaires, des actionnaires potentiels, de la communauté d'investissement et autres relativement aux états financiers de la Société et aux procédés relatifs au système comptable et aux contrôles financiers, le système de contrôle interne et la vérification annuelle indépendante des états financiers de la Société. Ce faisant, il est de la responsabilité du comité de maintenir une communication libre et ouverte entre le comité, les vérificateurs indépendants et la direction de la Société. En effectuant son rôle de surveillance, le comité est autorisé à enquêter tout sujet porté à son attention avec plein accès à tous les livres, états, installations et personnel de la Société, et le pouvoir de retenir un conseiller juridique externe ou tout autre expert afin de mener à terme son mandat.

#### RESPONSABILITÉS ET PROCESSUS

La principale responsabilité du comité de vérification est de surveiller les processus relatifs aux états financiers pour le compte du Conseil d'administration et de faire rapport des résultats de ses activités au Conseil d'administration. La direction est responsable de la préparation des états financiers de la Société, et les vérificateurs indépendants sont responsables de vérifier ces états financiers. Le comité, dans le cadre de l'exécution de son mandat, considère que ses politiques et ses procédures devraient demeurer flexibles afin de pouvoir mieux réagir aux conditions et aux circonstances changeantes. Le comité devrait prendre les mesures nécessaires afin d'établir le « ton » corporatif global relatif à la préparation des états financiers, aux pratiques d'affaires saines et à une conduite éthique.

Les items suivants constituent les principaux processus récurrents du comité de vérification dans l'accomplissement de ses responsabilités de surveillance. Ces processus sont indiqués à titre indicatif avec la compréhension que le comité pourra y ajouter lorsque nécessaire.

- Le comité de vérification doit être directement responsable de la surveillance des travaux du vérificateur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport de vérification ou rendre

d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation à l'émetteur, y compris la résolution de désaccords entre la direction et le vérificateur externe au sujet de l'information financière. Le comité, la direction et les vérificateurs externes doivent comprendre que les vérificateurs indépendants sont ultimement garants au Conseil d'administration et au comité de vérification, en tant que représentants des actionnaires de la Société. Le comité aura l'autorité et la responsabilité ultimes lors de l'évaluation et, lorsque approprié, la recommandation du remplacement du vérificateur externe. Le comité devra discuter avec les vérificateurs de leur indépendance de la direction et de la Société et de toute matière incluse dans les divulgations écrites. Le comité doit aussi examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés du vérificateur externe actuel et ancien de la Société. Le comité devra, annuellement, réviser et recommander au Conseil d'administration le choix de vérificateurs externes de la Société, sujet à l'approbation des actionnaires, ainsi que la compensation à laquelle ces vérificateurs ont droit.

- Le comité doit discuter avec les vérificateurs indépendants de l'étendue globale et des plans pour la vérification, incluant la conformité de la main-d'œuvre et la rémunération. De plus, le comité doit discuter avec la direction et avec les vérificateurs indépendants de la suffisance et de l'efficacité des contrôles comptables et financiers, incluant le système de mesure et de gestion des risques de la Société, et des programmes de conformité juridique et éthique. De plus, Le comité doit discuter des résultats de vérifications avec les vérificateurs indépendants, avec et sans la présence de la direction.
- Le comité doit réviser les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse annonçant les résultats annuels et intérimaires de la Société avant que la Société ne dévoile publiquement cette information, et doit être satisfait que des procédures adéquates sont mises en place pour la révision des informations financières rendues publiques par la Société, qu'elle soit extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autre que la divulgation publique mentionnée ci-avant, et doit périodiquement évaluer la justesse de ces procédures. De plus, le comité doit discuter des résultats trimestriels et de toute autre matière devant être communiquée au comité par les vérificateurs indépendants selon les standards de vérification généralement reconnus. Le président du comité peut représenter le comité entier aux fins de cette révision.
- Le comité doit réviser avec la direction et les vérificateurs externes, les états financiers à être inclus dans le rapport annuel de la Société, comprenant leur jugement quant à la qualité, non seulement la suffisance, des principes comptables, la justesse des jugements significatifs et la clarté des divulgations dans les états financiers. Le comité doit discuter des résultats de la vérification annuelle et de toute autre matière sujette à être communiquée au comité par les vérificateurs indépendants sous des termes généralement reconnus des standards comptables.
- Le comité devra réviser à chaque année le programme d'assurance de la Société.
- Le comité doit établir des procédures concernant (a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par l'émetteur au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification; et (b) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de l'émetteur de préoccupations touchant des pratiques discutables en matière de comptabilité ou de vérification.

- Le comité doit pré-approuver tous les services non liés à la vérification à être rendus à la Société ou à ses filiales par les vérificateurs externes de la Société. Le comité de vérification satisfait à l'obligation d'approbation préalable dans les conditions suivantes :
  - (a) il s'attend raisonnablement à ce que le montant total de tous les services non liés à la vérification qui n'ont pas été approuvés au préalable ne constitue pas plus de cinq pourcent (5 %) du montant total des honoraires versés par la Société et ses filiales à son vérificateur externe au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus;
  - (b) La Société ou sa filiale, selon le cas, n'a pas reconnu les services comme des services non liés à la vérification au moment du contrat; et
  - (c) les services sont promptement portés à l'attention du comité de vérification de l'émetteur et approuvés, avant l'achèvement de la vérification, par le comité de vérification ou par un ou plusieurs de ses membres à qui le comité a délégué le pouvoir d'accorder ces approbations.

Le comité de vérification peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres indépendants, le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à la vérification. L'approbation préalable de services non liés à la vérification par un membre à qui le comité de vérification a consenti la délégation, doit être présentée au comité de vérification à sa première réunion régulière après l'approbation.

## ANNEXE B

### MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La réglementation relative à la gestion d'une Société comporte une certaine flexibilité, permettant ainsi à ceux concernés de partager la responsabilité des opérations entre le Conseil d'administration et la direction, selon les circonstances et les besoins particuliers.

Le Conseil d'administration remplit certaines fonctions prescrites par la loi et est appelé à examiner des situations importantes impliquant la Société. Les questions présentées au Conseil d'administration proviennent habituellement de recommandations formulées par la direction.

Dans l'exécution de ses fonctions, le Conseil d'administration doit toujours se rappeler que, tout en étant responsable de l'augmentation de la valeur de l'investissements des actionnaires, il doit aussi protéger la valeur de cet investissement de toute dépréciation importante.

Les items suivants sont de la responsabilité du Conseil d'administration :

- L'orientation stratégique de la Société, de pair avec sa mission et ses objectifs;
- L'identification des principaux risques d'affaires de la Société et l'implantation de systèmes appropriés afin de gérer ces risques;
- Le plan d'affaires de la Société et le budget d'opération, le budget des dépenses en immobilisation et le budget des flux de trésorerie;
- Les états financiers, les levées de fonds, les prêts et autres activités financières importantes;
- La performance, l'engagement, la rémunération et l'évaluation de la haute direction ainsi que la planification de la succession des membres de la haute direction;
- Les questions ayant trait à la valeur de la Société, aux produits et services offerts par la Société et à l'allocation de ressources à des nouveaux secteurs d'activité;
- Les réorganisations et la restructuration de la Société, les acquisitions et les désinvestissements;
- L'établissement d'une politique de communication et de divulgation;
- L'adoption de mesures pour recevoir les commentaires des actionnaires;
- L'intégrité des contrôles internes de la Société et des systèmes de gestion de l'information;
- L'implantation d'une procédure à être implantée par le comité de régie d'entreprise afin d'évaluer l'efficacité du Conseil d'administration, des comités du Conseil d'administration et la contribution individuelle de chaque administrateur;
- La mise en place de descriptions de postes pour le Conseil d'administration et pour le chef de la direction, incluant la définition des limites de responsabilité de gestion et le développement ou l'approbation des objectifs corporatifs desquels le chef de la direction est responsable.

Afin d'exécuter ses fonctions, le Conseil d'administration doit non seulement connaître et approuver l'orientation générale et les plans de la Société, mais il doit aussi s'assurer que les plans approuvés sont exécutés tels qu'approuvés et que des systèmes efficaces de suivi et de contrôle sont mis en place afin d'assurer la gestion responsable des affaires de la Société.

Le Conseil d'administration fait ceci en examinant, en étudiant et en approuvant, entre autres, le plan stratégique et les plans d'affaires ainsi que les budgets et en obtenant l'opinion de la direction et d'autres experts internes et si nécessaire, d'experts externes.

L'implantation de procédures efficaces de vérification est importante, même en l'absence de problèmes, parce que ces procédures permettent au Conseil d'administration d'être rassuré que les opérations et autres activités de la direction sont exécutées de manière appropriée puisque le Conseil d'administration ne peut de manière réaliste superviser les activités quotidiennes de la Société.

Des rapports du chef de la direction et du chef de la direction financière, ainsi que des experts internes et externes, sont présentés au Conseil d'administration.

Ces procédures constituent non seulement un processus efficace et nécessaire mais il peut aussi venir en aide aux administrateurs s'ils ont à défendre leur position dans l'éventualité d'un différend impliquant des actionnaires ou des tierces parties.

La contribution des administrateurs est importante parce qu'elle procure d'autres perspectives à la direction.

Les administrateurs devraient prendre note qu'ils ont les mêmes responsabilités et obligations légales que la Société ait un petit ou un grand nombre d'actionnaires.

Finalement, le Président du Conseil d'administration évalue l'efficacité du Conseil d'administration. Le chef de la direction est responsable de la direction générale et de la gestion de la Société.

Une majorité des administrateurs de la société doivent être « indépendants », tel que défini dans le guide d'inscription de la Bourse de Toronto. Le Conseil d'administration doit réviser et déterminer le statut d'« indépendance » de chaque administrateur.

Un « administrateur indépendant » est un administrateur qui n'a pas de relation, directe ou indirecte, avec la Société qui pourrait entraver l'exercice du jugement indépendant de cet administrateur.

Afin d'assurer l'indépendance du Conseil d'administration par rapport à la direction, le Conseil d'administration doit, à intervalles réguliers au cours d'une réunion régulière ou lors d'une réunion spéciale convoquée dans ce but, exiger que tous les administrateurs non-indépendants s'absentent de la réunion. Le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, inviter les administrateurs non-indépendants ou les autres membres de la haute direction à participer à ces rencontres.

Chaque administrateur doit avoir une expérience de carrière pertinente relativement aux affaires de la Société, détenir une compréhension du devoir fiduciaire et manifester de l'intégrité et des standards déontologiques élevés. Chaque administrateur doit allouer suffisamment de temps pour servir efficacement à titre d'administrateur. La présence aux réunions du Conseil d'administration est essentielle.

Tout administrateur de la Société peut engager des experts-conseil indépendants aux frais de la Société, avec l'approbation préalable du comité de régie d'entreprise.